

N°de sociétaire : [REDACTED]

Attestation d'assurance
Risques Autres Que Véhicules A Moteur

Valable du 4 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Bénéficiaire des garanties : [REDACTED]

Risques garantis

Tous risques en rapport avec les activités de la vie privée, notamment

- risques scolaires, universitaires et extra-scolaires, stages (scolaires, formation professionnelle),
- sports et loisirs, activité de parapente incluse
- camping, caravaning,
- plongée ou pêche sous-marine,
- animaux (pour les seuls dommages causés aux tiers),
- locations saisonnières (risque de responsabilité du locataire),

Activité d'assistante maternelle (attestation conforme aux dispositions de l'article L421-13 du Code de l'action sociale et des familles)

Garanties

- Responsabilité civile-Défense :
 - . responsabilité civile (dommages matériels et corporels) : à concurrence de 100 000 000 € (sauf locations : 125 000 000 €).
 - Pour les dommages matériels et immatériels consécutifs, la garantie est toutefois limitée à 15 000 000 €.
 - . défense : sans limitation de somme.
- Dommages corporels (individuelle accident) : frais médicaux, pertes de revenus, invalidité, décès.
- Frais de recherche et de sauvetage des vies humaines.
-
- Recours - Renseignements juridiques.
- Assistance touristique aux personnes.

Durée du contrat

Annuelle avec tacite reconduction au 1^{er} janvier.

Fait le 04/01/2020
Pour la MAIF

